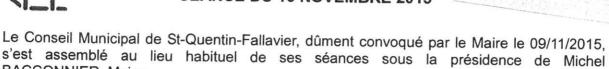
St-Quentin

\$4

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015



Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Henri HOURIEZ, Virginie SUDRE à Bernadette CACALY, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : BENEDICTE KREBS a été désigné(e).

DELIB 2015.11.16.9

BACCONNIER, Maire,

OBJET : Réhabilitation d'un corps de ferme en local associatif à Gargues - Approbation des marchés de travaux

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, informe les membres du Conseil Municipal qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée le 26 juin 2015 pour la réhabilitation d'un corps de ferme en local associatif à Gargues.

Cette consultation a fait l'objet de 14 lots séparés :

Lot n° 1: DESAMIANTAGE

Lot n° 2 : DEMOLITION - MACONNERIE - VRD

Lot n° 3: FACADES

Lot n° 4 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - OSSATURE BOIS

Lot n° 5: MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Lot n° 6: MENUISERIES INTERIEURES

Lot n° 7: CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS

Lot n° 8: CARRELAGE - FAIENCE

Lot n° 9: PARQUET

Lot n° 10 : CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE

Lot n° 11: PEINTURE

Lot n° 12: ASCENSEUR

Lot n° 13: PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION

Lot n° 14 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE - COURANTS FAIBLES

1°) Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Pour les lots n° 2, 3, 4, 5, 13,14

Critère 1 : Valeur technique (60 %)

- mode opératoire, y compris durées et délais pour la réalisation des travaux et solutions techniques mises en œuvre selon les observations faites lors de la visite du site pour y répondre ainsi qu'au CCTP (nombre de points : 25) moyens techniques et matériels affectés à l'exécution de la prestation (nombre de points : 10)
- moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution de la prestation (nombre de points : 15)
- gestion, retraitement ou élimination des déchets de chantier (nombre de points : 5)
- marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du CCTP (nombre de points : 5)

Pour le lot n° 10

Critère 1 : Valeur technique (60 %)

- mode opératoire, y compris durées et délais, pour la réalisation des travaux et solutions techniques mises en œuvre selon les contraintes du site ainsi qu'au CCTP (nombre de points :
- moyens techniques et matériels affectés à l'exécution de la prestation (nombre de points : 10)
- moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution de la prestation (nombre de points :15)
- gestion, retraitement ou élimination des déchets de chantier (nombre de points : 5)
- marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du CCTP (nombre de points : 5)

Pour les lots n° 6, 7, 8, 9, 11, 12

Critère 1 : Valeur technique (60 %)

- mode opératoire, y compris durées et délais, pour la réalisation des travaux et solutions techniques mises en œuvre pour répondre aux contraintes du site et du CCTP (nombre de points :
- moyens techniques et matériels affectés à l'exécution de la prestation (nombre de points : 10)
- moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution de la prestation (nombre de points :15)
- gestion, retraitement ou élimination des déchets de chantier (nombre de points : 5)
- marques et références des matériaux et matériels en cas de proposition d'équivalents techniques aux prescriptions du CCTP (nombre de points : 10)

Pour le lot nº 1

Critère 1 : Valeur technique (60 %)

- mode opératoire, y compris durées et délais, pour la réalisation des travaux et solutions techniques mises en œuvre pour répondre aux contraintes du site et du CCTP (nombre de points : 20)
- moyens techniques et matériels affectés à l'exécution de la prestation (nombre de points : 10)
- moyens humains et qualifications mis à disposition pour l'exécution de la prestation (nombre de points : 15)
 - gestion, retraitement ou élimination des déchets de chantier (nombre de points : 15)

Critère 2 : prix (40 %)

- 2°) La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie à deux reprises, le 22 septembre 2015 pour l'ouverture des plis (candidatures et offres) et le lundi 2 novembre 2015 pour l'analyse et le classement des offres par lot.
- 3°) Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du conseil municipal de retenir comme étant les offres économiquement les plus avantageuses les entreprises suivantes :

<u>Pour le lot n° 1 – Désamiantage :</u> l'entreprise **O BOUSSIER TP** domiciliée à Saint Marcel les Valence (26320) pour un montant de 40 267,97 € HT

<u>Pour le lot n° 2 - Démolition / Maçonnerie / VRD :</u> l'entreprise **GENIE CIVIL DU SUD EST** domiciliée à Saint Chef (38890) pour un montant de 152 755,56 € HT

<u>Pour le lot n° 3 - Façades :</u> l'entreprise **HERVE MARTINEAU** domiciliée à Lozanne (69380) pour un montant de 131 261,52 € HT

Pour le lot n° 4 - Charpente bois / Couverture / Zinguerie / Ossature bois : l'entreprise CHARPENTE CONTEMPORAINE domiciliée à Saint Nazaire les Eymes (38330) pour un montant de 99 627,13 € HT

<u>Pour le lot n° 5 - Menuiseries extérieures bois :</u> l'entreprise **LAURENT MENUISERIE** domiciliée à Faramans (38260) pour un montant de 22 062 € HT

Pour le lot n° 6 - Menuiseries intérieures : l'entreprise SAS JULLIEN domiciliée à Estrablin (38780) pour un montant de 83 000 € HT

<u>Pour le lot n° 7 - Cloisons / Doublage / Faux plafonds :</u> l'entreprise **LUGIS SARL** domiciliée à Meyzieu (69880) pour un montant de 21 334,76 € HT

Pour le lot n° 8 - Carrelage / Faïence : l'entreprise CARRELAGE MARBRERIE MEYZIEU domiciliée à Meyzieu (69880) pour un montant de 22 432,22 € HT

<u>Pour le lot n° 9 - Parquet :</u> l'entreprise **BRUN BUISSON PARQUET** domiciliée à Saint Martin le Vinoux (38950) pour un montant de 20 195,02 € HT

<u>Pour le lot n° 10 – Charpente métallique / Serrurerie :</u> l'entreprise **SAS CHANARD** domiciliée à Saint Laurent de Mûre (69720) pour un montant de 85 810,05 € HT

<u>Pour le lot n° 11 –</u> Peinture : l'entreprise **MEUNIER** domiciliée à Vaulx en Velin (69120) pour un montant de 9 739,24 € HT

Pour le lot n° 12 – Ascenseurs : l'entreprise KONE domiciliée au Pont de Claix (38800) pour un montant de 27 600 € HT et 1 090 € HT pour la tranche conditionnelle (contrat de maintenance)

Pour le lot n° 13 : Plomberie / Sanitaire / Ventilation : l'entreprise YM CONCEPT domiciliée à La Verpillière (38290) pour un montant de 42 500 € HT

Pour le lot n° 14 : Electricité / Chauffage / Courants faibles : l'entreprise JEANJEAN domiciliée à Villefontaine (38090) pour un montant de 64 460,23 € HT et 100,39 € HT pour l'option

Le montant total des marchés de travaux s'élève à 824 236.09 € HT.

Vu le Code des marchés publics dans son article 28,

Vu la délibération municipale n° 2014.04.24 01 du 24 avril 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la passation des marchés avec les entreprises précitées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux marchés.
- DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel 2015, article 2313.

Adoptée à l'unanimité et 5 abstentions (M. CICALA, Mme BEDEAU DE L'ECHOCHERE, M. VACHON, Mme SADIN, M. SAUMON)

St-Quentin-Fallavier, le 16/11/2015 Publication et transmission en sous préfecture le 2 3 NOV. 201

Le Maire Michel BAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.